

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 octobre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 274)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 170

présenté par

M. Guedj, M. Aviragnet, M. Califer, M. Delaporte, M. Echaniz, M. Baptiste, Mme Battistel, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. David, M. Delautrette, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Hajjar, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet, M. Bertrand Petit, Mme Pic, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Thomin, Mme Untermaier, M. Vallaud, M. Vicot et les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

ARTICLE 17

Compléter l'alinéa 4 par les deux phrases suivantes :

« Les consultations de prévention et les séances d'information sont adaptées aux besoins spécifiques des patients atteints ou ayant été atteints par un cancer. Ces consultations peuvent donner lieu à un bilan des besoins des patients en matière de soins de support. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe des députés socialistes et apparentés vise à adapter les consultations de prévention aux patients atteints de cancer, ou en ayant été atteints dans le passé.

En effet, si le taux d'incidence du cancer reste relativement stable chez l'homme et augmente chez la femme depuis 1990, les taux de mortalité diminuent dans les deux sexes : - 2 % pour les hommes et - 0,7 % pour les femmes entre 2010 et 2018 selon la Ligue contre le cancer.

Pourtant 3,8 millions de Français vivent avec le cancer et 160 000 en décèdent chaque année (source : Ligue contre le cancer).

Cette population doit être spécifiquement visée par les rendez-vous de prévention créés par cet article 17 du PLFSS.

Il nous semble donc nécessaire d'adapter ces consultations aux besoins spécifiques de ces patients.

Tel est l'objet du présent amendement, qui a été travaillé avec Unicancer.